

Employée de commerce/Employé de commerce

Formation de base élargie

A

Règlement provisoire d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

du 18 juin 1999

B

Objectifs pour la formation en entreprise et la formation scolaire de l'apprentissage

Entrée en vigueur

1^{er} août 1999

Le texte de ce règlement et de ces objectifs n'est pas publié dans la Feuille fédérale.
Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

28 décembre 1999

Chancellerie fédérale